



Une dynamique,
au service des entreprises

LAPERCHE - STREMLER FONDS DE REVITALISATION



CCI LITTORAL NORMAND-PICARD
Abbeville-Le Tréport

✓ OBJECTIF :

- ✓ Les sociétés Laperche et Stremler s'engagent à s'impliquer dans le soutien à la création de nouveaux emplois et de nouvelles activités pour compenser l'impact des suppressions d'emploi sur les bassins d'emploi concernés. Cette implication se traduira par la mise en œuvre de l'ensemble des moyens financiers et humains nécessaires. Elle s'appuiera également sur un partenariat avec les acteurs du territoire susceptibles de participer directement ou de faciliter la création d'activités ou d'emplois dans les bassins concernés.

✓ BUDGET : 430 000 €

- ✓ Dont 30 000 € pour la CCI Littoral Normand Picard
- ✓ Dont 130 000 € pour le répreneur du site Laperche avec la création de 30 emplois

✓ SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

- ✓ Bassin d'emploi du Vimeu avec une priorité au canton de Friville
- ✓ Bassin d'emploi du Ponthieu avec une priorité au canton de Nouvion en Ponthieu.



✓ ACTIONS ELIGIBLES :

✓ Aide à la création nette d'emploi par un ou des repreneurs du site Laperche ; environ 50% de la contribution Laperche soit 130 000 € pourra y être consacré sur la base d'un objectif de créer 30 emplois. S'agissant du site de Novion en Ponthieu, le groupe s'engage à privilégier l'emploi lors de la cession mais étant donné la difficulté d'évaluer pour ce site dont l'implantation est moins attractive ce que pourrait être un prix préférentiel, il est convenu que le taux de 1 SMIC retenu à l'article 2 prend en compte l'effort que fera le groupe sur la cession.

✓ Création d'emplois par des entreprises non encore implantées sur les territoires définis.

✓ Création nette d'emploi par les entreprises déjà implantées si ces créations résultent d'une augmentation d'activité ne pouvant pas être autofinancée ou si elles permettent l'insertion professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi présentant des difficultés spécifiques (bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs handicapés, chômeurs de longue durée).

✓ Création d'entreprise et soutien à la création d'entreprise y compris pour les anciens salariés de la société dès lors que leur projet permet de créer des emplois en plus de leur propre emploi.



✓ **MONTANT DE L'AIDE :**

En moyenne 2 500 € par emplois créés. (entre 1 et 3 SMC)

- ✓ En fonction de l'intêret des projets
- ✓ De l'embauche d'anciens salariés



CCI LITTORAL NORMAND-PICARD
Abbeville-Le Tréport